

la sûreté de fonctionnement des satellites de ce genre et, au besoin, des opérations internationales d'urgence concernant la recherche, la récupération et le nettoyage?

Il est fort possible que d'autres délégations veuillent soumettre d'autres questions au groupe de travail. Les nôtres ne servent qu'à indiquer de façon préliminaire les domaines où nous estimons qu'il convient d'effectuer des études techniques.

Je ne veux pas soulever ici les questions juridiques, puisqu'elles sont du ressort du sous-comité juridique, qui se réunira à Genève le mois prochain. Je précise toutefois que nous entendons demander la tenue, en parallèle, d'études sur les implications juridiques de cette affaire, dans le cadre d'une réponse graduelle et exhaustive. Nous songeons notamment à proposer la révision des instruments internationaux adoptés il y a quelques années par le Comité sur l'espace extra-atmosphérique afin de déterminer s'il y a lieu d'élaborer un document supplémentaire régissant l'utilisation des génératrices nucléaires dans l'espace, soit sous forme de principes directeurs présentés à l'Assemblée générale pour adoption, soit sous forme de convention où figureraient des engagements juridiques exécutoires. Compte tenu de tous les facteurs techniques et autres, il est peut-être nécessaire, par exemple, d'appliquer aux orbites proches de la terre le principe de la dénucléarisation. Le groupe de travail proposé sur les aspects scientifiques et techniques de cette affaire contribuerait à préparer une discussion constructive et réaliste au sein du sous-comité juridique et à l'Assemblée générale.

Nous exhortons les membres du présent comité à se joindre à nous et à répondre concrètement, dans la voie que j'ai tracée, aux questions soulevées. Nous faisons bon accueil aux opinions d'autrui et nous demeurons souples sur les propositions précises tout en restant inébranlables, à l'instar d'autres Etats, quant à la nécessité de disposer d'un régime d'utilisation dans l'espace de génératrices nucléaires capable de faire disparaître le risque d'incidents susceptibles d'avoir des conséquences tragiques.